



Precisions pour marc concernant les biens de mon pere

Par **meynent**, le **04/07/2008** à **16:10**

Bonjour,

J'ai bien eu votre réponse concernant la possibilité pour mon père de me laisser 50% sur sa maison par rapport à mes deux frères.

Par contre à part une vieille voiture et du mobilier, il n'a aucun autre biens !

Esct-ce toujours possible?

Merci.

Par **Visiteur**, le **04/07/2008** à **18:35**

Les règles que j'évoquais sont celles en vigueur pour le patrimoine, donc pour ce qui existe...la maison, les économies...s'il n'y a que cela.

Vous êtes réservataire pour 25% et votre Père peut vous avantager en vous léguant la quotité disponible (25%) si tel est son souhait.

Très cordialement

Par **meynent**, le **04/07/2008** à **22:34**

Merci pour vos renseignements;

Cordialement, Frédérique.